



CH-3003 Berne, CFC

E-Mail

Gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Référence : ACF / voj

Votre référence :

Notre référence : teb

Berne, le 15 octobre 2024

Prise de position de la Commission fédérale de la consommation (CFC) sur le projet de révision de la loi sur les installations électriques

Mesdames, Messieurs

Lors de sa séance du 26 juin 2024, le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant la révision de la loi sur les installations électriques. La révision doit permettre d'accélérer d'avantage les procédures d'autorisation pour la transformation et l'extension des réseaux électriques.

Par ces lignes, la Commission fédérale de la consommation (CFC) souhaite se prononcer sur un point particulier. Il lui semble en effet crucial que la loi ne se concentre pas uniquement sur le renforcement de l'infrastructure de niveau de tension 1 (très haute tension), mais qu'elle traite également des autres niveaux de tension. Avec une production d'énergie décentralisée, ce sont ces niveaux qui sont cruciaux.

Les investissements ne sont toutefois pas suffisants, par manque d'intérêt économique des distributeurs pour une facilitation de la production décentralisée au détriment des consommateurs / producteurs d'électricité. Il arrive que ces derniers ne puissent par exemple pas distribuer l'énergie solaire qu'ils produisent faute de capacité du réseau.

Pour la Commission fédérale de la Consommation

Prof. Anne-Christine Fornage
Présidente

Prof. Melinda Lohmann
Vice-présidente